

Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE
DE
SAINT ANDRE D'OLERARGUES
30330

Commune de Saint André d'Olerargues Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Le mardi 8 septembre 2020 à 20 h 30

N° 10-2020

Date de la convocation : vendredi 4 septembre 2020
Date d'affichage: vendredi 4 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 11 (Quorum : 6)
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres absents ayant donné procuration : 1
Nombre de membres absents excusés : 2

L'An deux mille vingt et le huit septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François BARBE, 1^{er} adjoint au maire Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, M. Gérard FACON, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Annie QUEYRANNE, M. Daniel ROUSSEL, M. Bernard SOUFFLET

Procurations : M. Raoul BEHNCKE donne procuration à M. Bernard SOUFFLET

Absents excusés : M. Raoul BEHNCKE
 Mme Nathalie LACOUSSE (*est sortie de la salle, n'a pas participé au débat ni au vote*)

▪ **DELIBERATION 51-2020 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL – CHOIX DU CANDIDAT**

Madame le maire, ayant un intérêt personnel au dossier, se retire des débats et du vote et sort, par conséquent, de la salle du conseil.

Le 1^{er} adjoint Monsieur François BARBE prend la présidence de la séance.

Monsieur François BARBE rappelle qu'il est nécessaire de recruter un adjoint technique contractuel pour l'entretien du bâtiment scolaire en renfort des agents communaux notamment dans l'application des règles sanitaires liées à la prévention de l'épidémie de Covid-19.

Il précise qu'une déclaration de vacance d'emploi, assortie d'une offre d'emploi, a été publiée le 12 août 2020 et qu'il y a lieu de se prononcer sur le choix du candidat.

Il expose que trois candidats ont postulé et que chacun d'entre eux a été reçu conjointement par le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint et fait une présentation des candidatures.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité, 9 voix pour et 1 abstention :

- DECIDE de retenir la candidature de Madame Lison PASQUETTI en tant qu'agent contractuel.
- AUTORISE Monsieur François BARBE à établir le contrat de travail à compter du 10 septembre 2020 et engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 11 (Quorum : 6)
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres absents ayant donné procuration : 1
Nombre de membres absents excusés : 1

L'An deux mille vingt et le huit septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, M. Gérard FACON, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE, M. Daniel ROUSSEL, M. Bernard SOUFFLET

Procuration : M. Raoul BEHNCKE donne procuration à M. Bernard SOUFFLET

Absent excusé : M. Raoul BEHNCKE

▪ **DELIBERATION 52-2020 : OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE – CLASSEMENT DE VOIES /EMPLACEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC – DECLASSEMENT/CESSION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC POUR REGULARISATION ANOMALIE CADASTRALE**

Madame le maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder au classement dans le domaine public de divers chemins actuellement dans le domaine privé de la commune et nécessitant l'ouverture d'une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population, à savoir :

- le classement dans le domaine public d'une voie d'accès et d'une aire de stationnement (parcelle section A, n° 744, 778, 848 et 850), dénommées depuis « chemin et place des muriers ».

- le classement dans le domaine public d'une bande de terrain de 20m² jouxtant la voirie publique « Rue du Couchant » (parcelle section A 613) résultant d'une acquisition déjà réalisée et nécessaire à l'élargissement de la voie d'accès à l'école.

- le classement dans la voirie communale du chemin de liaison entre la voie communale n°1 et la voie communale n°3 (parcelles section A n°862p, 883p et 570p), dénommé depuis « chemin de la Clause ».

Madame le Maire rappelle qu'il est également nécessaire de procéder d'une part au déclassement d'une emprise de 70 m² du domaine public vers le domaine privé de la commune (située en bordure de la rue des écoliers) et d'autre part à la cession de cette emprise avec création d'une servitude de passage (parcelle section A942) permettant ainsi de régulariser une anomalie cadastrale.

L'ouverture de cette enquête publique nécessite la désignation d'un commissaire-enquêteur choisi dans la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaires-enquêteur.

Un arrêté municipal prescrivant l'ouverture de l'enquête publique, les dates, son objet et nom du commissaire enquêteur sera ensuite pris et affiché dans les lieux réservés à cet effet, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de lancer la procédure d'enquête publique pour procéder aux opérations ci-avant précisées.
- AUTORISE Madame le maire à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération notamment la nomination d'un commissaire enquêteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire
Nathalie LACOUSSE

